

DECISION N° 119-2022

Portant validation de devis de la société DÉCAP'FLASH pour la restauration des croix de tombes de soldats du cimetière de la couture

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°DEV20220282 de la société DÉCAP'FLASH pour la restauration des croix de tombes de soldats du cimetière de la couture

Considérant que la proposition de la société DÉCAP'FLASH est la mieux-disante ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société DÉCAP'FLASH pour la restauration des croix de tombes de soldats du cimetière de la couture d'un montant de 6000 € HT.